



Montréal, 31 janvier 2014

Le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL), organisme canadien, qui, depuis 1976 surveille et travaille pour le respect des droits humains dans les Amériques, a pris connaissance du cas d'IVONNE ANGELINA HERNANDEZ SEGURA, une femme survivante de violence conjugale sans statut au Canada.

Le CDHAL condamne la détention et l'ordre de renvoi d'Ivonne Hernandez et encourage les institutions canadiennes et québécoises à appuyer à Ivonne et à paralyser son expulsion, en ayant comme priorité les intérêts de son fils âgé d'un an (duquel elle serait séparée peut-être pour toujours) et la protection des femmes victimes de violence conjugale.

Le cas d'Ivonne est un triste et scandaleux exemple de ces femmes victimes de violence conjugale et ayant un statut migratoire précaire. La peur d'être déportées et séparées de leurs enfants les empêche de dénoncer leurs agresseurs et les condamnent à subir la violence.

Le CDHAL exige à la ministre de l'Immigration et des communautés culturelles, Diane de Courcy, d'intervenir directement dans ce dossier auprès du Ministre de l'immigration, Chris Alexander. On exige également, au Ministre de la Sécurité publique responsable de l'Agence des services frontaliers du Canada, Steven Blaney, d'annuler l'ordre de renvoi d'Ivonne et au Ministre Alexander, de régulariser son statut promptement.

Les gouvernements fédéral et provincial doivent agir en faveur du respect des droits humains et de la justice à travers l'abolition de l'ordre de renvoi d'Ivonne et la régularisation de son statut.

**Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)**  
Montréal – Québec